



# DECLARATION LIMINAIRE CSAL 11 avril 2024

Monsieur le Président,

Nul répit n'est laissé aux fonctionnaires dans ce pays !

Pour débiter par la DGFIP, la nouvelle Directrice aurait pu proposer, à son arrivée, le **10 mai** en pont naturel. Cela aurait envoyé un signe positif à tous les agents et n'aurait rien coûté financièrement. Mais l'entêtement dogmatique a été plus fort que l'agilité d'esprit...C'est une nouvelle occasion manquée de reconnaître concrètement l'engagement des personnels.

Aussi, **FO DGFIP a déposé un préavis de grève pour cette date !**

Vous avez placé votre courriel du 3 avril relatif à la « **permanence du 10 mai** » « dans le contexte particulier de la campagne déclarative IR », en demandant « d'identifier les effectifs minimum nécessaires pour accomplir les missions d'accueil téléphonique et de réponse aux courriels. » Cependant, ce courriel ayant été transmis à tous les chefs de service, certains dont le service est sans lien avec la campagne pourraient s'interroger sur le positionnement à tenir.

Pouvez-vous donc nous préciser ce qu'il convient de comprendre afin qu'il n'y ait d'ambiguïté ni pour les chefs de service ni pour les agents ?

## **L'attachement au Service public se mesure d'abord au soin que l'on porte à ceux qui ont choisi de le servir au quotidien.**

Le politologue Luc Rouban estime ainsi, qu'« historiquement, la crise démocratique en France s'accompagne toujours d'une crise de sa fonction publique ». Pour lui, le déclin de l'État peut se mesurer très concrètement à la manière dont les autorités publiques traitent les fonctionnaires. Or, l'appareil d'État connaît depuis quelques années la même crise que dans les années 1930 et qui se traduit par les mêmes signes : des rémunérations médiocres, une fuite des fonctionnaires les plus dotés en ressources sociales ou les plus exaspérés, une baisse qualitative des recrutements, car le service de l'État attire moins.

Le débat sur les rémunérations dans la fonction publique ne se réduit pas à une dimension purement économique, même s'il est important car il faut boucler les fins de mois, d'abord, et assurer l'avenir, ensuite. Il soulève aussi la question du statut social des fonctionnaires.

La grande crise de l'État dans les années 1930, qui amorce l'effondrement en 1940, se traduit par des symptômes similaires, notamment le regard désapprobateur de la société sur une bureaucratie d'État jugée dépassée et des salaires en berne.

**Le passé doit nous servir d'alerte** au regard de la situation dans de nombreux services publics et à la DGFIP post NRP pour ce qui nous concerne.

Alors que nous sommes déjà confrontés depuis de trop nombreuses années, notamment à la DGFIP, à l'empilement des réformes, des effectifs insuffisants et des suppressions d'emplois occasionnant surcharge de travail, pression managériale, perte de sens et crainte sur l'avenir des missions, le Ministre Guérini n'a de cesse d'étaler, à grand renfort médiatique, ses **réflexions pour déstructurer la Fonction publique !**

En premier lieu, la **rémunération au mérite** qui générera de nouvelles tensions dans les services en accentuant la concurrence entre les agents au détriment du travail collectif et de l'exercice serein des missions, accroissant encore la dégradation des conditions de travail

Nous vous en avons déjà dit tout le bien que nous en pensions dans la déclaration liminaire de la Formation spécialisée du 20 mars, nous n'y reviendrons pas plus longuement.

En revanche, le Ministre refuse toujours d'ouvrir des négociations sur l'augmentation de la valeur du **point d'indice** alors que les fonctionnaires s'appauvrissent de jour en jour en raison de l'inflation, notamment. **Lorsqu'il s'agit de demander aux agents des sacrifices, il n'y a pas de limite alors que quand il est question de reconnaître leur dévouement, il n'y a pas de crédits !**

Pas étonnant alors que la Fonction publique se confronte « à un problème sérieux voire très préoccupant d'**attractivité** qui trouve des prolongements dans le problème non moins important de fidélisation que doivent traiter ensuite les administrations employeuses ».

Ce sont les termes utilisés par le Réseau des écoles de service public (Resp), dont l'ENFIP est membre, dans sa contribution au Ministre de la Fonction publique.

Le Réseau passe rapidement sur les questions du Statut et sur celles de la rémunération car « si ces thématiques sont par nature déterminantes dans l'attractivité d'un métier, elles ne sont pas à la main des écoles ».

Cependant, le Réseau interpelle le Ministre sur ces deux thématiques « au regard des leviers qu'ils constituent » pour l'attractivité sachant que « des rémunérations parfois modestes en entrée de formation constituent parfois des freins réels au recrutement, surtout en comparaison avec ce qu'offre le secteur privé. ». Sans vouloir un alignement sur le privé, le Resp précise que « les générations entrantes sur le marché du travail affichent des attentes qui ne peuvent être méconsidérées, a fortiori dans un contexte de forte inflation .»

Ces attentes, vous les trouvez également parmi les agents de la DRFIP 67, récents ou anciens, en particulier au vu des efforts fournis et de la dégradation continue des conditions de travail ces dernières années.

Autre projet porté par le gouvernement : la **semaine en 4 jours**, annoncée comme soutenant l'attractivité des métiers de la Fonction publique, améliorant les conditions de travail et modernisant le fonctionnement administratif. La bonne blague...

Il convient bien de parler de semaine EN 4 jours et non de semaine DE 4 jours car il n'y aura pas de diminution de la durée de travail, ni de créations d'emplois.

L'expérimentation impactera à la baisse le nombre de jours maximum télétravaillés et remettra vraisemblablement en cause les RTT. Forcément, une semaine de 35H en 4 jours sera plus soutenable pour l'agent qu'une semaine de 38H30...

Vous avez reçu la note DGFIP datée du 2 avril qui vous demande de remonter d'ici le 22 avril les services que vous identifiez comme potentiellement éligibles à l'expérimentation.

Formulerez-vous des propositions ?

Nous avons été étonnés de lire que seulement après cela vous solliciteriez l'avis du ou des chefs de services et des agents concernés.

Heureusement que l'expérimentation doit se faire sur la base du volontariat ! **FO** veillera, compte tenu des modalités figurant sur cette note, à ce que le « volontariat » soit dénué de toute pression.

Nous passerons à ce stade, dans l'attente d'annonces concrètes, sur l'éventuelle réforme voire la suppression du Statut, sur l'éventuelle suppression des catégories A-B-C, sur «le tabou du licenciement dans la fonction publique » (peut-être faudrait-il prévenir le Ministre que la possibilité existe déjà...) qui sont autant d'attaques et de provocations vis à vis des serviteurs de l'État, des hôpitaux et des collectivités locales.

**FO DGFIP** estime que de meilleures conditions de travail et une amélioration du Service public passent par des effectifs à hauteur des besoins, des missions stabilisées et une réflexion objective et positive sur le management et le déroulement de carrières des agents.



**FATIGUÉ  
D'EN VOIR  
DE TOUTES  
LES COULEURS ?**

**FO** SE SYNDIQUER  
DGFIP C'EST PAS BÊTE !

**FO DGFIP, 1ère organisation syndicale de la DRFIP 67**

Section FO DGFIP 67

[fo.drrip67@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.drrip67@dgfip.finances.gouv.fr)

site local : [www.fo-dgfip-sd.fr/067/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/067/)

site national : [www.fo-dgfip.fr/](http://www.fo-dgfip.fr/)



## BULLETIN D'ADHESION

à retourner à : Section FO DGFIP 67 - DRFIP

NOM : ..... PRENOM : .....

GRADE : ..... Echelon : ..... Indice : .....

AFFECTATION : .....

déclare vouloir adhérer au Syndicat **FORCE OUVRIERE DGFIP**

Fait à : ..... le .....  
(signature)

**→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant**

Secrétaire départemental et permanent syndical local : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25